



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'ALLONS

Département des Alpes de Haute Provence

**PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL
Du VENDREDI 19 AVRIL 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le vendredi 19 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présent(e)s: Mesdames Josiane GRIMAUD et Chantal MARTEL, Messieurs Serge GUICHARD, Kevin IACOBBI, Régis GALFARD, Patrick MAURIN et Jean-Marie PAUTRAT.

Excusés: Monsieur Bernard AUDIER, procuration donné à M. Régis GALFARD et Monsieur Claude CAUVIN.

Secrétaire de Séance: Monsieur Jean Marie PAUTRAT.

Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, M. IACOBBI Christophe, qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (29 mars 2024)

➤ Monsieur Régis GALFARD fait remarquer que l'on n'a pas transcrit 2 de ses interventions en points divers. Il les reformulera de nouveau en fin de séance.

➤ *Aucune autre remarque ni modification n'ayant été présentée le compte rendu est adopté à l'unanimité, soit 9 voix.*

2 DELIBERATION DECISION DROITS DE PREEMPTION

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons été informés d'une vente par Monsieur Jean Marie PELLISSIER. Ce sont deux parcelles en indivision au-dessus du cimetière, donc très intéressant pour l'aménagement de la commune. Une estimation a été faite de ce bien par l'agence immobilière de Saint André les Alpes.

Il y a aussi l'intervention de la SAFER. Elle peut intervenir sur ce dossier. Une négociation entre les différents éleveurs est en cours.

La commune est prioritaire. Une proposition d'achat a été fixée par les services à 2 500 euros/hectare, soit un bien à 0,25 centime le mètre carré pour les terrains visés.

La vente a été arrêtée et retirée du notaire. Normalement la SAFER va préempter ce bien et revenir vers la commune.

➤ Monsieur Patrick MAURIN indique que l'extension du cimetière sur ce terrain sera difficile, mais confirme l'intérêt de l'acquisition.

➤ Monsieur Régis GALFARD se positionne « pour » du fait de l'intérêt d'avoir ce terrain au centre de la commune.

➤ Monsieur le Maire, au vu de la situation et en attente de la suite que la SAFER réservera à ce dossier, propose à cette étape de retirer ce point de l'ordre du jour.

▶ *A l'unanimité soit 9 voix, le Conseil Municipal se dit d'accord pour retirer le dossier.*

3 AUTORISATION A ENTREPRENDRE TOUTES DEMARCHES ET FORMALITES ADMINISTRATIVES POUR INTEGRER DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL DES BIENS SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS ET SANS MAITRE : BIENS de MME GUIDICI JOSEPHINE

➤ Monsieur le maire expose que des biens immobiliers sis sur le territoire de la commune peuvent être considérés comme vacants et sans maîtres.

Ces biens sont les suivants :

LIEU-DIT	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC	NR	NRD
L'Adrech de Dinarroux	A	203			3602 m ²	x		
L'Adrech de Dinarroux	A	204			870 m ²	x		
L'Eigagi	B	35			2385 m ²	x		
L'Eichart	B	429			4466 m ²	x		
La Colle d'Angles	E	120			1974 m ²	x		

Total surface : 1 ha 32 a 97 ca pour la commune d'ALLONS

➤ Monsieur précise qu'il y a eu un avis favorable de la Commission des Impôts du 10 Avril 2024 et un avis de l'état de situation du recouvrement des taxes foncières impayées pendant au moins 4 années consécutives.

En vertu de l'Article 27bis du Code du Domaine de l'Etat, modifié par Vu l'article L 147 Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à entreprendre toutes démarches et formalités administratives nécessaires à l'effet d'intégrer lesdits biens dans le patrimoine privé de la commune.

Il poursuit en indiquant qu'ensuite un affichage sera fait à la mairie et sur le site de la commune. Si dans 6 mois il n'y a pas de retour le Conseil Municipal pourra prendre position définitivement.

▶ *Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et formalités administratives afin d'intégrer dans le patrimoine communal les biens ci-dessus désignés susceptible d'être vacants et sans maître.*

4 AUTORISATION A ENTREPRENDRE TOUTES DEMARCHES ET FORMALITES ADMINISTRATIVES POUR INTEGRER DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL DES BIENS SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS ET SANS MAITRE : M. LATIL PAULIN

➤ Monsieur le maire expose de nouveau que des biens immobiliers sis sur le territoire de la commune peuvent être considérés comme vacants et sans maître.

Ces biens sont les suivants :

LIEU-DIT	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC	NR	NRD
Pré Riou	G	299			55 m ²	x		

Total surface : 55 m² pour la commune d'ALLONS

➤ Monsieur le Maire précise qu'il y a eu un avis favorable de la Commission des Impôts du 10 Avril 2024, et un avis de l'état de situation du recouvrement des taxes foncières impayées pendant au moins 4 années consécutives.

En vertu de l'Article 27bis du Code du Domaine de l'Etat, modifié par Vu l'article L 147 Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à entreprendre toutes démarches et formalités administratives nécessaires à l'effet d'intégrer lesdits biens dans le patrimoine privé de la commune.

▶ *Après avoir délibéré, à l'unanimité soit 9 voix, le Conseil Municipal :*

- **AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et formalités administratives afin d'intégrer dans le patrimoine communal les biens ci-dessus désignés susceptible d'être vacants et sans maître.**

5 REGULARISATION DOTATIONS ET TRAVAUX

➤ Monsieur Serge GUICHARD, 2ème adjoint et responsable des finances, présente la délibération suivante :

La commune a encaissé un montant de dotation supplémentaire de 9 830 euros. Il propose d'affecter cette différence sur le budget « travaux ». Cette modification portera sur les investissements bâtiments [les travaux suite à l'acquisition de la commune d'un immeuble (montée de l'église) ont été plus élevés que prévus.] et pour du matériel informatique.

➤ Monsieur le Maire informe que la Commission d'Appel d'Offre sur les travaux de la rue du château a eu lieu. Une seule entreprise a répondu pour un montant approximatif de ce qui était prévu. Les travaux devraient donc commencer en juin 2024.

➤ Monsieur Régis GALFARD attire l'attention sur les tuyaux qui descendent rue « du château » et qu'il faudra les intégrer dans le chantier.

▶ *Après avoir délibéré, à l'unanimité soit 9 voix, le Conseil Municipal décide :*

- **de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2024**

COMPTE DEPENSES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	REDUIT
023 / 023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	9 830,00	
21 / 21318 / 2403	<i>Autres bâtiments publics</i>	8 330,00	
21 / 2183 / 113	<i>Matériel de bureau et matériel informatique</i>	1 500,00	
	TOTAL	19 660,00	0,00

COMPTES RECETTES

IMPUTATION	NATURE	OUVERT	REDUIT
74 / 74111	<i>Dotation forfaitaire des communes</i>	3 293,00	
74 / 741121	<i>Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes</i>	6 537,00	
021 / 021 / OPFI	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	9 830,00	
	TOTAL	19 660,00	0,00

6 PRESENTATION DE L'ETAT BUDGETAIRE

➤ Monsieur le Maire indique qu'il a souhaité avec Monsieur Serge GUICHARD, 2ème adjoint, responsable des finances, de présenter un bilan financier d'étape sur nos finances. Ceci est d'autant plus important qu'une communication extérieure erronée a été publiée sur les réseaux sociaux concernant ALLONS.

Le tableau présenté ci-dessous fait un comparatif sur les budgets qui démontre d'une bonne gestion de nos finances :

	2023
Taux d'épargne brut communal	28,25 %
Moyenne nationale des communes	15,10 %
Taux d'épargne net	21,58 %
Moyenne nationale des communes	8 %
Ratio des charges de personnel	26,21 %
Moyenne nationale des communes de 100 à 200 habitants	28,40 %
Marge d'autofinancement courant	79,08 %
Moyenne nationale des communes de 100 à 200 habitants	80,90 %
Mesure poids de la dette	101,81 %
Moyenne nationale des communes de 100 à 200 habitants	60,30 %
Capacité de désendettement	3 ans et 9 mois
Moyenne nationale des communes	4 ans et 9 mois

➤ Messieurs Jean Marie PAUTRAT et Régis GALFARD indiquent que notre dette pourrait paraître au-dessus de la moyenne mais il s'agit en fait d'une dette investissement foncier qui rapporte chaque année des fonds à la commune.

➤ Monsieur Serge GUICHARD complète en indiquant que c'est une « dette choisie ».

7 POINTS DIVERS

➤ Monsieur le Maire donne ensuite une information sur le projet de parking à l'entrée du village. Monsieur Jean François DEMARTE a donné son accord pour laisser disponible sa parcelle pour la commune.

7.1 HORLOGE DE L'EGLISE

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons fait changer tout le système de l'horlogerie de l'église. De cette façon les cloches sonneront aux bonnes heures.

7.2 PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

➤ Monsieur le Maire informe que la Région Sud a envoyé l'ensemble des documents officiels sur le projet de la nouvelle charte pour les 15 prochaines années.

Il invite tous les conseillers à prendre connaissance de ces documents qui sont disponibles dans son bureau. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Il propose, si demande, qu'un technicien du Parc puisse assister à cette réunion pour répondre aux questions des élus. Il pense qu'en fonction de la prise de connaissance des documents et de la présence de Monsieur Jean Marie PAUTRAT, délégué du Parc, permettront de prendre sereinement position sur l'adoption (ou non) de la nouvelle charte et donc de l'adhésion (ou non) de la commune au Parc Naturel.

➤ Monsieur Jean Marie PAUTRAT complète en indiquant qu'un résumé sur 4 pages va être transmis aux communes.

Il précise qu'un élément nouveau a été apporté dans la procédure : le fait de ne pas délibérer dans le délai de 4 mois équivaldra à un refus d'adhésion.

7.3 SIGNALÉTIQUE SUR LES CONTENEURS DES ORDURES MENAGERES

➤ Monsieur Régis GALFARD fait remarquer que les panneaux indicatifs « sur la bonne pratique du tri » ne figurent plus sur les conteneurs. Cela n'aide pas à une bonne gestion du tri et génère des erreurs importantes.

➤ Monsieur le Maire répond qu'effectivement cette question a été remontée à un technicien de la CCAPV pas plus tard qu'il y a 2 jours.

7.4 NETTOYAGE DE TERRAIN

➤ Monsieur Régis GALFARD suggère qu'un nettoyage soit effectué sur le terrain de Monsieur Serge GALFARD à l'entrée du village qui héberge les poubelles.

➤ Monsieur le Maire indique que ce terrain est loué par la CCAPV et qu'il verra avec l'ouvrier communal.

7.5 DOS D'ÂNE

➤ Monsieur Régis GALFARD souhaiterait que l'on peigne sur la totalité du fléchage le dos d'âne pour une meilleure visibilité. Cela a été fait à COLMARS et à ALLOS.

➤ Monsieur le Maire indique que la procédure routière a été respectée ce qui n'est pas le cas des 2 communes citées. Il ne répondra donc pas positivement à cette demande.

➤ Monsieur Régis GALFARD indique que pour lui c'est aberrant.

7.6 VITRE CASSEE

➤ Monsieur Régis GALFARD informe qu'une vitre de la sacristie est cassée ce qui peut engendrer des dégâts.

➤ Monsieur le Maire informe qu'il a déjà essayé sans succès de trouver un artisan pour cette tâche. Il propose à Monsieur Régis GALFARD de prendre contact avec l'ouvrier communal afin d'effectuer en interne ce travail.

➤ Monsieur Régis GALFARD donne son accord.

7.7 ECLAIRAGE TERRAIN DE BOULES

➤ Monsieur Régis GALFARD demande si dans le projet d'aménagement du bâtiment de la Mairie l'éclairage du terrain de boules a été prévu.

➤ Monsieur le Maire indique que « oui cet éclairage est prévu ».

7.8 ARRET NAVETTE

➤ Madame Josiane GRIMAUD, 3ème adjointe, informe que le chauffeur de car ne dépose pas les enfants à l'endroit prévu (« abri du car ») ce qui peut générer un danger de circulation.

➤ Monsieur le Maire indique qu'effectivement l'arrêt doit se faire au lieu indiqué. Il en parlera au chauffeur.

7.9 SITUATION DU LOCAL DES JEUNES (la « DCA »)

➤ Madame Josiane GRIMAUD, 3ème adjointe, informe que dernièrement la porte du local de la « DCA » était ouverte et le chauffage mis à fond.

➤ Monsieur le Maire informe également que l'état du local était déplorable. Il fait remarquer que notre commune est une des rares à avoir mis à disposition des jeunes d'un lieu de réunion. Des mesures devront être prises.

***Plus personne ne demandant la parole,
Monsieur le Maire lève la séance à 19 h45.***